

L'accord entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020

Salaires : une grille unique pour toutes les agences de presse

Le barème des agences audiovisuelles a été fortement réduit. Le SNJ n'a pas signé l'accord.

L'accord signé en juillet 2019 à la Fédération française des agences de presse (FFAP) introduit un barème unique pour les quatre types d'agences (agences d'informations générales, agences photographiques, agences radio et agences audiovisuelles). Le barème le plus favorable, celui des agences de presse audiovisuelles (Satev), s'en trouve considérablement abaissé. De plus de 1 800 euros pour le coefficient le plus élevé! Le barème en vigueur était prétendument devenu exorbitant à cause de la pression sur les prix exercée par les diffuseurs. Au point, a-t-on entendu pendant la négociation, d'être parfois appliqué de façon aléatoire... Le SNJ n'a évidemment pas signé ce recul. L'accord, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, prévoit des mesures transitoires,

l'abaissement sera lissé sur cinq années. Cinq années de vaches très maigres pour les journalistes déjà en poste. Ils pourraient voir les autres catégories de salariés bénéficier seules de revalorisations indicielles.

Quant aux nouveaux embauchés: l'accord rappelle le principe «à travail égal, salaire égal», «qui oblige l'employeur à assurer la même rémunération aux salariés exerçant un même travail ou un travail de valeur égale.» Une agence de presse audiovisuelle ne devrait ainsi pouvoir, à échelon égal, créer de disparité salariale. En principe...

Au cours de la négociation, le SNJ a demandé à la FFAP de confirmer dans cet accord l'indemnité légale de licenciement des journalistes (le «mois par année» mis à mal, pour les journalistes d'agences, par un arrêt de la Cour de cassation). Les patrons lui ont opposé un refus.

La nouvelle grille et les classifications afférentes doivent faire l'objet d'une extension. Elles s'imposeront à toutes les agences de

presse, au-delà des seules entreprises adhérentes de la FFAP. Avec le barème de piges (*lire ci-dessous*), c'est l'un des rares aspects positifs de cet accord.

Claude CÉCILE

Enfin un barème de piges texte et photo

Le SNJ le demandait depuis des lustres. L'accord conclu à la FFAP crée un barème de piges texte (52 € le feuillet) et un barème photo (140 € la journée, 70 € la demi-journée). Ces montants s'entendent évidemment avant ancienneté, congés payés et 13^e mois. Le barème photo doit être comparé avec celui des éditeurs de presse (61,65 € pour un travail de «cinq heures minimum»). Reste à le faire appliquer alors que tant d'agences photographiques contournent la loi et payent en Agessa.

Disparition

L'Aisne Nouvelle a perdu un des siens

Éric Dubeaupaire, était délégué syndical à L'Aisne Nouvelle.

En 2014, dans *Le Journaliste* de Congrès (organisé cette année-là dans le Nord) Éric Dubeaupaire, délégué syndical à *L'Aisne Nouvelle*, à l'origine trihebdomadaire, devenu quadrihebdomadaire, écrivait ceci: «J'ai connu L'Aisne Nouvelle il y a quinze ans de cela, qui employait, toutes sociétés et tous services confondus, cent vingt personnes. Aujourd'hui, la rédaction de L'Aisne Nouvelle c'est un peu plus de vingt journalistes dont trois CDD.» Cinq ans plus tard, celui qui écrivait ces lignes s'en est allé. De son plein gré. Fin août, alors qu'il était en arrêt maladie

depuis trois mois, Éric Dubeaupaire, natif du département du Nord, a dit stop à la vie. L'homme était un taiseux. Un taiseux qui aurait aimé qu'autour de lui plus de monde s'empare des combats à mener. En 2014 toujours, alors que les candidats de la liste SNJ, la seule, avaient été élus, il déplorait le fait que la participation aurait dû être meilleure. Éric Dubeaupaire était secrétaire de rédaction et non pas éditeur comme on dit maintenant. Le «ouèbe feurste» lui donnait de l'urticaire. Ne disait-il pas, toujours en 2014, que «pour l'instant, ça tient à peu près, tant bien que mal, dans des conditions de travail qui ne sont pas normales. Mais pour combien de temps encore?» Adieu l'ami.

Sud Ouest confronté à un plan de réorganisation

Début juillet, la direction de *Sud Ouest* a présenté un plan de réorganisation de l'entreprise. Si ce nouveau plan trace des axes de développement, il se caractérise par une volonté de poursuivre la réduction de la masse salariale de l'entreprise (moins 10 millions d'euros), cinq ans après un précédent plan de départ volontaire (PVD). L'objectif affiché par la direction est la suppression de 132 postes en CDI dans l'entreprise (sur environ 820), dont 18 journalistes, ainsi que les fermetures des agences d'Angoulême, Jonzac et Tonneins. Les négociations sur le PDV et la réorganisation de l'entreprise devraient se tenir jusqu'à la fin de l'année pour de premiers départs de salariés, en juillet 2020. Date à laquelle la rédaction de *Sud Ouest* aura entamé sa mue vers plus de digital, via un nouveau système éditorial permettant de publier à la fois sur le print et le Web.